

DECISION N° 2026-085

Soutien financier à l'amical laïque « Le temps des cerises »

Le Président du Syndicat de Prévention Collecte et Valorisation dans l'Ouest du Département de l'Eure (PRECOVAL),

Vu la délibération du Comité Syndical du 12 mai 2026, rendue exécutoire le 18 mai 2026, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau du 11 mars 2026, rendue exécutoire le 13 mars 2026, élargissant les actions de communication dans le cadre du Fonds d'Aide à la Sensibilisation,

Vu la demande de Soutien de l'Amicale Laïque Le Temps des Cerises en date du 29 juin 2026,

DECIDE

Article 1 : de soutenir financièrement l'Amicale Laïque *Le Temps des Cerises* à hauteur de 500 € (cinq cents euros), dans le cadre du Fonds d'Aides à la Sensibilisation (soutiens aux évènementiels).

Ce financement permet de participer à la réalisation du festival de la Marionnette, dont une des animations de l'édition 2026 (du 15 au 18 juillet 2026) est en lien direct avec la valorisation des déchets, du recyclage et de l'économie circulaire.

Cette animation, tout public, propose des ateliers de fabrication de marionnettes à partir d'objets récupérés aboutissant au spectacle de marionnettes

Le festival de la Marionnette est un évènementiel important qui est programmé sur les secteurs Bernay, Serquigny, Brionne et Beaumont le Roger ; il draine chaque année un public nombreux et captif. Cette année, c'est le 26^{ème} festival.

Article 2 : les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Fait à Bernay le 03 août 2026,

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président,

Jean-Pierre DELAPORTE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.